

non superiore allo 0,5 per cento, è stata codificata dal parlamento, su proposta della commissione di gestione, nel novembre 1983 (eccezioni sono permesse solo in caso di documentata esigenza di servizio e attraverso la via budgetaria).

Il contingentamento degli effettivi, oltre che misura finanziaria, è considerato uno strumento di gestione del personale e di ottimalizzazione delle prestazioni. A questo proposito le opinioni sono discordi, ma solo le commissioni delle finanze e della gestione sono confrontate, e settorialmente, con gli aspetti positivi e negativi della regolamentazione legislativa degli effettivi del personale. Il postulante ritiene indispensabile un rapporto dell'autorità responsabile della gestione del personale, il Consiglio federale, per avere un quadro completo della situazione.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 26. November 1986

Dichiarazione scritta del Consiglio federale del 26 novembre 1986

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 26 novembre 1986
Il Consiglio federale è disposto ad accettare il postulato.

Ueberwiesen – Transmis

86.596

Postulat Cottet

**Export landwirtschaftlicher Produkte.
Effektive Produktionskosten**

**Produits agricoles exportés.
Coûts de production réels**

Wortlaut des Postulates vom 1. Oktober 1986

Der Bundesrat wird eingeladen, die ihm zur Verfügung stehenden Interventionsinstrumente dahingehend einzusetzen, dass die Exportländer von Landwirtschaftsprodukten ihre tatsächlichen Produktionskosten offen darlegen, damit sie kontrolliert werden.

Texte du postulat du 1er octobre 1986

Le Conseil fédéral est invité à user des moyens d'intervention en sa possession dans le but d'obtenir que les pays exportateurs de produits agricoles fassent connaître leurs coûts de production réels et susceptibles d'être contrôlés.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Keine – Aucun

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

On compare souvent les prix agricoles suisses aux prix étrangers et les consommateurs, intéressés aux conditions d'achat les plus favorables, ont le sentiment de payer trop cher le produit du pays. L'équité y perd en ce sens qu'il est rarement possible, dans ce domaine, de comparer des choses comparables.

La formation des prix des produits agricoles obéit à des agents fort peu constants: Différence de climat, variations à l'intérieur des régions, irrégularité du niveau de l'offre, effets de la présence d'excédents dans les pays développés, besoin de devises ailleurs, actions de dumping et autres astuces protectionnistes. Au surplus, le fait d'appliquer les règles de la bourse au marché des denrées alimentaires de première nécessité – pratique guère à l'honneur de l'économie libérale – est cause de distorsions supplémentaires.

Le travailleur de la terre est souvent la première victime du règne de la sous-enchère. Les États sont obligés de soutenir leur agriculture au moyen de subventions de plus en plus lourdes pour le contribuable. Le chassé-croisé des excé-

dents, enfin, va à l'encontre des mesures mises en oeuvre afin de les résorber.

La condition première d'une politique agricole cohérente et coordonnée au plan international est la transparence en matière de vérité des prix de revient. Les pays producteurs n'ont finalement rien à cacher. Ceux qui refuseraient de communiquer les renseignements souhaités ne tarderaient pas à devenir suspects aux yeux des consommateurs eux-mêmes. L'intérêt commun et la recherche d'une plus juste répartition des ressources mondiales exigent plus de clarté. La démarche vaut la peine d'être tentée.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 12. November 1986

Rapport écrit du Conseil fédéral du 12 novembre 1986

Diverses organisations internationales (p. ex. CEE-FAO, OCDE) où la Suisse participe activement, rassemblent et publient des informations sur les coûts de production dans l'agriculture. La CEE pour sa part dispose de nombreuses données chiffrées qu'elle utilise pour fixer annuellement les prix de ses produits agricoles. Un important matériel statistique relatif aux coûts de production dans le domaine agricole est également publié aux Etats-Unis.

Toutefois, toutes ces informations ne sont le plus souvent pas directement comparables puisqu'en agriculture, non seulement les conditions géographiques et climatiques sont différentes selon les pays, mais aussi du fait de nombreux autres facteurs tels que les structures de production, la situation monétaire, les systèmes fiscaux et de subventions, les conditions de crédit, les instruments de politique commerciale, etc. C'est une des raisons pour lesquelles bien des gouvernements livrent ces données chiffrées, mais sont réticents à la publication de comparaisons des données chiffrées sur le plan international, puisque ce serait comparer des données qui ne sont pas comparables, ce qui peut conduire à des abus.

Toutefois, ce problème garde une importance fondamentale et l'on continuera, dans toute la mesure possible, de rechercher des solutions idoines. C'est ainsi qu'actuellement une étude est en cours à l'OCDE, qui vise à obtenir des données comparables pour divers pays grâce à un modèle d'équivalents pour les subventions à la production et à la consommation. L'on en attend des impulsions pour améliorer la politique agricole au niveau national et international. La Suisse s'efforce d'obtenir une transparence aussi bonne que possible de ces résultats. Les problèmes liés à la définition limitent néanmoins fortement les possibilités d'une comparaison objective des coûts de production. La demande formulée dans le postulat concernant les informations au sujet des coûts de production dans les pays exportateurs de produits agricoles a ainsi déjà trouvé sa réponse.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

Déclaration écrite du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose de classer le postulato.

Abgeschrieben – Classé

86.965

**Postulat Schnider-Luzern
Förderung der Schaf- und Ziegenhaltung
Postulat Schnider-Lucerne
Aide en faveur de l'exploitation
des ovins et des caprins**

Wortlaut des Postulates vom 10. Oktober 1986

Die Haltung von Schafen, Milchschaafen und Ziegen stellt eine der wenigen Alternativen im Graswirtschafts- und Berg-

Postulat Cottet Export landwirtschaftlicher Produkte. Effektive Produktionskosten

Postulat Cottet Produits agricoles exportés. Coûts de production réels

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1986
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	13
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	86.596
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.12.1986 - 08:00
Date	
Data	
Seite	2046-2046
Page	
Pagina	
Ref. No	20 015 042

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.